

SAINT-THURIEN, le 3

**CONVOCAATION**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Vendredi 13 décembre 2024 à 18 h.30**Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2025,
- 2°) Réseau des médiathèques Matilin : révision de la tarification de la carte unique,
- 3°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2024,
- 4°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 5°) Protection sociale complémentaire – risque prévoyance : fixation de la participation employeur et adhésion à la convention de participation proposée par le CDG29,
- 6°) Aménagement de la Rue de Quimperlé : convention avec le Département du Finistère,
- 7°) Service commun relatif à l'application du droit des Sols (ADS) : avenant n° 3 à la convention de mutualisation,
- 8°) SIVOM de la Région de Scaër : convention de dissolution,
- 9°) Budget primitif 2024 : décisions modificatives,
- 10°) Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions,
- 11°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

---

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois décembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC) et Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE (a donné pouvoir à Fabienne LE GALL).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

# Délibération du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

# 20240509

## Objet : Budget 2024 – Décisions modificatives

Madame le Maire propose à l'assemblée les décisions modificatives budgétaires suivantes en section d'investissement du budget 2024 de la Commune :

- transfert de 1 500 € du programme 141 « Travaux bâtiments communaux » (article 2313) au programme 196 « Achat de véhicules » (article 2182) afin de permettre le paiement à la Ville de Quimperlé du minibus acquis pour le service animation au prix de 5 500 €,
- transfert de 200 € du programme 141 « Travaux bâtiments communaux » (article 2313) au programme 178 « Boisement » (article 2121) afin de permettre le paiement du boisement d'une parcelle à Stang-Croshuel à la société ALLIANCE FORETS BOIS d'une montant de 5 113.22 €,
- transfert de 5 040,48 € du programme 141 « Travaux bâtiments communaux » (article 2313) au chapitre 041 « opérations d'ordre » (article 231) pour le remboursement de l'avance forfaitaire à l'entreprise LEFEBVRE dans le cadre des travaux sur l'église communale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les transferts de crédits indiqués ci-dessus au budget primitif 2024 de la Commune.**

Fait à SAINT-THURIEN, le 14 décembre 2024  
Le Maire,

Christine KERDRAON.

